

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

**20 OCTOBRE 2016**

Les conseillers municipaux par convocation en date du 10 octobre 2016, se sont réunis à la Mairie de Cabara le jeudi 20 octobre 2016 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

**Présents :** Mmes Mrs BLANC, CHORON, DUPUIS-RABION, BOISSONNET, SAUBION, BATTAGLIA, BLAZY

**Absents :** Mmes PISONI, VIGNOLLET (pouvoir Mme Saubion), Mr Peiffer (pouvoir Mr Blanc)

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

## **DELIBERATION 1 – Approbation de reprise de compétence « gestion d'un service d'aide à la personne » et création d'un syndicat intercommunal d'aide à la personne.**

Le nouveau schéma départemental de coopération communale adopté en avril dernier occasionnait des questionnements quant à l'avenir du service d'aide à la personne le 31 décembre 2016, lors de la dissolution de la communauté de communes du brannais. Afin d'assurer la continuité du service, cette dernière a délibéré le 17 octobre 2016 en faveur de la restitution de la compétence « gestion du service aide à la personne » aux communes de la CCB à compter du 29 décembre 2016, avec constitution d'un syndicat intercommunal à vocation unique. Ce syndicat prendra la dénomination de Syndicat d'Aide à la Personne du Brannais.

Les modalités de reprise se définissent telles que suit : reprise de l'intégralité du personnel du SAP de la CCB de la filière sociale dans leurs conditions statutaires ou contractuelles arrêtées au 29/12/2016 ; transfert dans les mêmes conditions de 4 agents administratifs pour assurer la gestion ; reprise de l'actif, du passif, de la trésorerie et des biens meubles tels qu'ils apparaîtront au compte administratif 2016 du budget annexe de la CCB ; transfert des archives.

Cette restitution aux communes sera transitoire, la communauté de communes de Castillon Pujol dont la date de prise d'effet de l'arrêté d'extension de son périmètre est fixée au 01 janvier 2017, ayant la compétence « service d'aide à la personne », adhèrera en lieu et place des 8 communes qui la rejoignent à compter de cette date.

Mr le Maire rappelle aux conseillers que le coût de ce service pour les communes est de 2,512 € par habitant, prélevés sur les taxes perçues par la communauté de communes. La commune de Cabara compte à ce jour 11 bénéficiaires à ce service.

Les conseillers approuvent à l'unanimité des membres présents.

## **DELIBERATION 2 – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde, élaboré en 2014, nécessitait une mise à jour suite au départ de membres du personnel, à l'augmentation de la population et aux personnes sous surveillance médicale de la commune notamment. Mr le Maire présente cette mise à jour aux conseillers. Deux titulaires ont également été ajoutés dans le schéma d'alerte, Mr Battaglia, responsable économie et Mme Pisoni, responsable population. Une copie de ce PCS sera adressée à l'ensemble des conseillers et des personnes ressources. Il reste consultable en Mairie.

### **DELIBERATION 3 – Application de l’entretien professionnel aux agents contractuels**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l’entretien professionnel remplace la notation des fonctionnaires territoriaux. L’entretien professionnel reste un outil de dialogue et de management permettant d’apprécier le travail des agents, de faire un bilan des compétences et des objectifs. Il est annuel et individuel. Les agents contractuels ne sont pas actuellement prévus dans ce dispositif, et Mr le Maire propose de les associer à cette procédure sous réserve que l’agent occupe un emploi permanent.

Cette mesure préservera l’équité de traitement entre agent contractuel et agent titulaire en confortant leur engagement au sein de la structure, le Maire demande à ses conseillers de prendre délibération en ce sens.

Les conseillers à l’unanimité des membres présents, se prononcent favorablement.

### **DELIBERATION 4 – Commissions communales et délégations suite à la démission d’un conseiller**

Suite à la démission de Mr Béracochéa du conseil municipal, et dans le cadre des fonctions qu’il occupait, sont nommés :

Mme Saubion suppléante au SIVU d’assainissement du Brannais

Mr Choron suppléant au syndicat des eaux de Rauzan

### **DELIBERATION 5- Etude relative au changement de matériel d’impression**

La société Document Concept, avec laquelle la commune a signé un contrat de location le 28 février 2013 n’étant plus en mesure d’assurer la maintenance et notamment la fourniture des consommables suite à la rupture de son contrat avec le fabricant Xerox, une étude est en cours pour un changement de matériel. Mr le Maire propose aux conseillers d’étudier le tableau récapitulatif des différentes offres proposées. (cf tableau joint au compte rendu)

Au vu de cette étude, le choix des conseillers se porterait plutôt vers la société Ricoh. Mr le Maire devant rencontrer prochainement le représentant de document concept, travaillant jusqu’ici avec la commune, est chargé par le conseil de négocier au mieux sa nouvelle proposition.

### **DELIBERATION 6– Questions diverses**

Mr le Maire annonce les dates des élections législatives au 11 et 18 juin 2017. A ce sujet, deux candidats ayant demandé audience, celles-ci seront organisées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Les sujets ayant été abordés dans leur ensemble, Mr le Maire clôt la séance à 19 heures cinquante en proposant la date du 17 novembre pour une prochaine réunion.